

éducation parentalité inclusion handicap  
 insertion accompagnement  
 autonomie socialisation  
 protection  
 soutien enfance éveil accueil prévention

**RAPPORT  
 D'ACTIVITÉ**  
 2021

## ÉDITORIAL

La démarche d'évaluation interne conduite sur l'année 2021 a mobilisé l'ensemble des parties prenantes. Elle a pour objet l'analyse des processus mis en œuvre, l'organisation et les effets des actions pour les personnes accompagnées. Cette autoévaluation s'est traduite par un questionnement des pratiques sous l'angle de la conformité aux exigences, aux obligations et aux responsabilités qui incombent à l'établissement. Cette compréhension des prestations proposées par les établissements permet d'établir des axes de progrès et de co-construire des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées.

Au-delà de cette démarche réglementaire, les

professionnels ont été largement engagés dans la construction d'un dispositif innovant et unique en Alsace : le Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus a pour mission de soutenir le jeune enfant et ses parents dans leur environnement.

La trajectoire et la coordination des parcours des personnes accompagnées ont été longuement discutées tout au long de l'année. Le décloisonnement des services et la mutualisation des compétences au sein du Pôle mais aussi inter Pôles ont été au cœur de nos priorités.

Je tiens à remercier nos partenaires et l'ensemble de l'équipe du Pôle.

## ACTIVITÉ

### Le Portail : Dispositif ALT

dispose de 38 places avec plusieurs portes d'entrées.

En 2021 le taux de rotation est de 44%

9 324 journées d'hébergement

25 personnes soit 15 ménages ont été accueillis. **46 personnes soit 29 ménages** ont bénéficié d'un hébergement et d'un accompagnement social global en 2021.

Temps moyen de la prise en charge des ménages sortis en 2021 : 11,5 mois

22 personnes soit 17 ménages sont sortis en 2021. 53% vers le logement autonome

### Le Portail : Dispositif Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Au cours de l'année 2021, l'équipe a accompagné 27 ménages équivalant à 37 mesures. 75% de l'activité est réalisée sur Colmar. 70% des ménages accompagnés sont locataires du parc social. Sur les 27 ménages accompagnés, on note un nombre important d'hommes seuls (33%) et une augmentation du

nombre de couples avec enfants (22%). Nous notons que 37% des ménages accompagnés sont bénéficiaires du RSA et 19% ont des ressources liées à une activité professionnelle.

Les tranches d'âge varient de 20 à 70 ans mais le public cible se situe entre 25 et 49 ans.

## Le Portail : Dispositif Lutte contre la Précarité Energétique (LPE)

36 ménages rencontrés au cours de l'année : 43 adultes dont 17 hommes et 26 femmes ainsi que 58 enfants, dont 6 jeunes majeurs soit 101 personnes. 53% de familles monoparentales. Notre zone d'intervention se situe dans un

rayon de 30km autour de Colmar. 63% des interventions s'effectuent auprès des ménages du parc privé. 31% des demandes sont orientées vers l'accompagnement des paiements des factures d'énergie.

## Le Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé (SEADR)

Le SEADR a fonctionné à taux plein, accompagnant en fil active 31 enfants au sein de 20 familles. Le ratio de mesures judiciaires ne cesse d'augmenter, cette année 18 mesures ont été prononcées contre 13 accueils provisoires. Les motifs d'orientation vers le SEADR sont multifactoriels : pour 23 enfants, les conditions d'éducation compromettent leur développement physique, affectif, social et cognitif, pour 8 d'entre eux, les conditions de vie et de sécurité leur sont inadaptées et 7 d'entre eux font aussi face à des conflits parentaux quotidiens. L'âge des enfants à l'admission varie entre 12 mois et 5,8 ans, la moyenne se situant à 3,1 ans. A noter qu'un accompagnement a été étendu sur dérogation à un enfant de 8 ans dans une fratrie.

Nous avons proposé des replis à 9 enfants, dont 3 fratries, sur une durée moyenne de 2,1 jours.

Les ressources du PPI nous ont permis de proposer 3 replis de la mère et du/des enfants en centre maternel sans séparer la dyade, l'une d'elle sur une durée de 6 jours. 14 mesures ont été finalisées en 2021. La durée moyenne d'accompagnement a été de 12 mois, 21,4 % des mesures initiales ayant été renouvelées au moins 1 fois. Pour 4 enfants, aucune mesure de suite n'a été instaurée à la sortie, pour 3 une mesure d'AEMO et pour 5 une mesure d'AEJ ont pris le relais. Une famille de deux enfants a bénéficié d'un placement en centre maternel après 15 jours d'accompagnement en PAD et un re pli en urgence.

L'implication des professionnels dans la mise en œuvre de la référence de parcours et notamment la poursuite de l'expérimentation du PPE a été renforcée cette année.

## Le Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus (CPERD)

Les ménages bénéficient d'un accompagnement global autour de la parentalité et de la conjugalité, de l'emploi et la formation, du logement et du budget, de l'hygiène, de l'alimentation et de la santé.

Au fil des mois, l'équipe de professionnels s'étoffe selon un calendrier de montée en charge. Le service dispose dorénavant de 2 logements relais, l'un à Colmar et l'autre à Mulhouse dédiés aux familles sans domicile.

Au 31 décembre 2021 : 6 ménages soit 18 personnes ont bénéficié d'un accompagnement par le CPERD :

- 2 mères isolées (+ 1 enfant) en provenance du centre maternel
- 1 mère isolée (+ 1 enfant) était accueillie en centre maternel et souhaitait s'établir au domicile de son conjoint, père de l'enfant
- 1 père isolé et son ex compagne (+ 1 enfant) en provenance d'un CHRS
- 1 couple (+ 1 enfant + 1 enfant à naître) souhaitant vivre au sein du même foyer

- 1 couple (+ 2 enfants) : la mère de famille a été accueillie en centre maternel avec les 2 enfants, le CPERD a pris le relais à la sortie en incluant le père de famille dans l'accompagnement.

Si la moyenne d'âge des parents est de 25 ans, nous notons le jeune âge des mères dont la moyenne est de 21 ans et demi contre 29 ans et demi pour les pères. 8 enfants ont été accompagnés avec leur parents, le plus jeune étant nouveau-né et le plus âgé ayant 4 ans. La moyenne d'âge des enfants est de 20 mois.

L'accompagnement d'une femme avec son premier enfant est arrivé à son terme et a bénéficié de 225 jours de prise en charge soit 7,5 mois ainsi que celui d'un couple avec 2 enfants cumulant 152 jours de prise en charge soit 5 mois. Cela fait une moyenne de 6,25 mois pour ces 2 accompagnements.

En 2021, 2 953 journées ont été réalisées. Ce chiffre révèle une activité soutenue en direction des usagers dans leur domicile. L'apport des ressources du Pôle a été primordial notamment les compétences de l'équipe du Centre Maternel.

## Le Centre Maternel (CM)

Le CM est en mouvement constant. 4 837 journées ont été réalisées en 2021. Le contexte sociétal et la diversité des profils et des parcours de vie des publics accueillis bousculent nos pratiques et nous invitent à composer avec le réel pour répondre aux besoins, soutenir les compétences développées par les familles et favoriser leur pouvoir d'agir.

Cette année nous avons accueilli 9 mères et 13 enfants qui s'ajoutent aux 15 accompagnements en cours. Nous avons enregistré 22 sorties. La durée moyenne des séjours finalisés est de 8 mois. Le taux d'occupation est de 73,6 %. Les 12 enfants sortis ont bénéficié d'un placement classique pour 3 d'entre eux, d'un placement TDC pour l'un, d'un accompagnement CPERD pour 3. Enfin, 3 enfants sont sortis sans mesure de suite et 2 ont fait l'objet d'un signalement au départ de la mère.

Le profil des mères, situé sur le versant du handicap pour 5 d'entre elles, implique une présence soutenue et le développement d'outils adaptés.

La grande précarité, les violences conjugales ou intrafamiliales, les conditions de vie mettant en jeu la sécurité et le développement des enfants nécessitent une mise à l'abri de la dyade. Ensuite, vient un temps de reconstruction pour la mère/femme et pour l'enfant, qui mobilise l'ensemble des ressources du CM. Une mère, au parcours de vie complexe, douloureux, fait de

ruptures et de défiance face aux institutions, a particulièrement mis à l'épreuve l'équipe du CM cette année. Pourtant à force de réflexion en équipe, de remise en question des pratiques/des approches, de compréhension de ce « pas de côté » à faire qui fait la singularité de notre travail, l'équipe a su gagner la confiance de cette « mère-louve », qui a demandé la poursuite du placement à l'échéance de la mesure, accueillant dans la sérénité son second enfant. L'engagement de l'équipe et l'impact positif de l'accompagnement sur le parcours de la famille nous recentrent sur notre cœur de métier, au milieu d'un contexte social difficile pour nos professions.

Nous avons pu, grâce à un contexte sanitaire épisodiquement plus clément, remettre en place un certain nombre d'ateliers mère-enfants, des temps conviviaux et des sorties, dans une vraie volonté de « faire vivre le collectif ».

La finalisation de l'espace sensoriel a permis le démarrage des séances au profit des enfants et des mères, au nombre de 26. Ce véritable outil de la relation à soi et à l'autre se développe progressivement, étendu à présent à l'ensemble des usagers des services du PPI.

Le logigramme, outil d'élaboration du parcours de la mère et de l'enfant au CM, a été consolidé cette année. Il permet la construction d'un accompagnement personnalisé, co-porté par les référentes de parcours de la mère et de l'enfant.



## FAITS MARQUANTS

Sans aucun doute, le fait marquant de l'année au PPI est la construction partagée d'une réponse à l'AAP CPERD. La possibilité de poursuivre l'expérimentation, démarrée en 2020, avec des moyens supplémentaires, une équipe dédiée, des outils adaptés, laisse entrevoir de belles opportunités.

Depuis près de 2 ans maintenant et en lien avec la crise sanitaire, les équipes du PPI ont fait preuve de professionnalisme et d'innovation afin de maintenir le lien avec les personnes accompagnées et les soutenir dans leurs projets. Au-delà de ces bouleversements conjoncturels, les équipes du PPI ont dû faire face à un changement structurel. Le départ du chef de service au courant de l'année, l'arrivée de deux nouvelles cheffes de service et le turnover naturel des professionnels. Ces

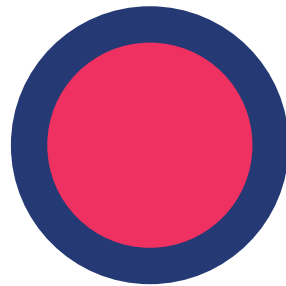
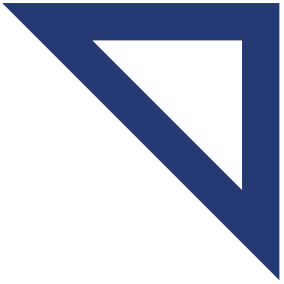
transformations ont nécessité une adaptabilité des professionnels au moment où les difficultés de recrutement que subit le secteur s'accroissent. Malgré ces contraintes, toutes les prestations à hauteur des besoins identifiés ont été maintenues grâce à la mobilisation des ressources des Pôles (PPI, PAL) et des fonctions supports.

Face aux difficultés multifactorielles de certaines familles, les interventions des professionnels dans le cadre des mesures ASLL ont été davantage étayées pour faciliter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

La difficulté majeure du service le Portail réside dans la saisie quotidienne et le traitement des données qui peuvent, si nous manquons de vigilance, occulter l'intervention sociale de terrain.

## PROJETS ET PERSPECTIVES

- ◆ Mise en œuvre du plan d'action de l'évaluation interne du CM
- ◆ Participation à l'élaboration du projet Associatif
- ◆ Ecriture des projets d'établissements
- ◆ Structuration et pérennisation du CPERD
- ◆ Projet territorial d'accompagnement des jeunes majeurs : sécuriser les parcours des jeunes majeurs en favorisant leur autonomie à travers un accompagnement social global
- ◆ Création d'un dispositif de Relai Parental : offrir un temps de répit aux parents dans une logique de prévention
- ◆ Dispositif externalisé de visites médiatisées, d'accompagnement du lien parents-enfants et de travail autour des TDC
- ◆ Evaluation, en lien avec la CeA, de l'expérimentation du Projet Pour l'Enfant au PPI
- ◆ Dans une logique de mutualisation, valoriser les trajectoires, les compétences et le savoir-faire des professionnels afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

Association Résonance  
10 chemin des Confins  
68124 LOGELBACH

[www.resonance.alsace](http://www.resonance.alsace)

